

**CONCOURS D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ EN ÉCOLE
MATERNELLE PRINCIPAL DE 2^e CLASSE
3^e CONCOURS**

SESSION 2022

3 À 5 QUESTIONS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Une série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions.

Durée : 2 heures
Coefficient : 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle de concours où vous composez, ni nom de collectivité fictif, ni signature ou paraphe.
- Vous devez impérativement utiliser **une seule et même couleur non effaçable et non thermosensible** pour écrire et/ou souligner. **Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée.** L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- L'utilisation d'une calculatrice électronique programmable ou non-programmable sans dispositif de communication à distance est autorisée.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Attention : les réponses portées sur le sujet lui-même, qui n'est pas ramassé en fin d'épreuve, ne sont jamais prises en compte. Elles doivent être retranscrites sur votre copie.

Ce sujet comprend 11 pages

**Il appartient au candidat de vérifier que le sujet comprend le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir le surveillant.**

Liste des documents

Document 1 : « Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions, Partie 1.1- L'oral travaillé dans les situations ordinaires : le rôle de l'ATSEM » - site du ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche » - eduscol.education.fr/ressources-maternelle - Mis à jour février 2022 - 2 pages.

Document 2 : « Charte des ATSEM ou comment bien travailler ensemble à l'école maternelle » [extrait], ville de Cholet - 21 septembre 2021 - 1 page.

Document 3 : « Une classe maternelle pour enfants autistes ouvre à Louviers » - www.ville-louviers.fr 09 septembre 2021 - 1 page.

Document 4 : « Les conditions de travail des ATSEM- perception par les ATSEM des conditions de travail et risques associés » [extrait] - CDG de la Moselle - 2 pages.

Document 5 : « Prévenir pour l'avenir », -Journal du service Prévention et conditions de travail/ n°33/ Octobre 2016 - CDG 69 - 1 page.

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

- ♦ Vous répondrez aux questions à l'aide des documents joints et de vos connaissances personnelles.
- ♦ Vous répondrez dans l'ordre qui vous convient, en prenant soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre.
- ♦ Les réponses peuvent se présenter sous forme de phrases rédigées, de tableaux, de graphiques, de schémas...

À partir du document 1 et de vos connaissances personnelles,

Question 1 (5 points)

- a/ Pourquoi la communication adulte - enfant est-elle importante en maternelle ? (deux éléments de réponse sont attendus).
- b/ Pourquoi est-il indispensable d'associer les ATSEM à l'acquisition du langage ?
- c/ Pouvez-vous donner et détailler quelques exemples de situations ordinaires pour travailler le langage oral ? (trois éléments de réponse sont attendus).

À partir du document 2 et de vos connaissances personnelles,

Question 2 (6 points)

- a/ Pouvez-vous expliquer ce que l'on entend par « Communauté Éducative » ?
- b/ Pouvez-vous préciser quels sont les différents temps d'intervention de l'ATSEM ?
- c/ Quelles sont les différentes fonctions de l'ATSEM ? (3 éléments de réponse sont attendus). Vous détaillerez chacune de ces fonctions.
- d/ Pouvez-vous expliquer sous quelle autorité est placé l'ATSEM lors de ces différentes fonctions ?

À partir du document 3 et de vos connaissances personnelles,

Question 3 (5 points)

- a/ Pourquoi est-il important d'aménager une classe pour enfants autistes ?
- b/ Partagez-vous ce point de vue ?

À partir des documents 4 et 5 ainsi que de vos connaissances personnelles,

Question 4 (4 points)

- a / Citez les principaux risques liés au métier d'ATSEM.
- b/ Sur quels axes l'employeur (autorité territoriale) doit agir principalement pour prévenir les risques liés au métier d'ATSEM ? (3 éléments de réponse sont attendus).
- c/ Donnez deux conseils à suivre lors de l'entretien des locaux.

DOCUMENT 1

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Ressources maternelle - Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
Partie I.1 - L'oral - L'oral travaillé dans les situations ordinaires : Le Rôle de l'ATSEM
<http://eduscol.education.fr/ressources-maternelle>

Les ATSEM exercent un rôle éducatif en direction des enfants accueillis en classe maternelle sur le temps scolaire et périscolaire. Dans la plupart des cas, ils sont souvent plus longtemps en présence des enfants accueillis que les enseignants ; il est donc indispensable de les sensibiliser à la question du langage oral dans leur action éducative. Les associer à l'acquisition des usages de ce type d'oral permet de démultiplier les temps individuels d'interactions adultes-enfants sur le temps scolaire et d'assurer une continuité éducative sur tous les temps de la journée à l'école.

Les modalités d'acquisition du langage oral y sont évoquées :

- l'importance des « pointer » du doigt en situation avec un vocabulaire précis et adapté ;
- des interactions valorisantes et sécurisées ;
- des formulations correctes.

Les moments propices à ces interactions et permettant de travailler le vocabulaire en situation sont repérés : par exemple,

- le rangement : le lexique concernant les lieux, les objets, les jeux, les prépositions de positionnement, les actions, etc. ;
 - la sieste et l'habillage : le lexique concernant les vêtements, partie du corps, prépositions de positionnement, etc. ;
 - l'hygiène : le lexique concernant les parties du corps, l'eau, les actions, etc. ;
 - l'arrivée et le départ : le lexique et les expressions concernant les salutations ;
 - les moments de vie dominés par une émotion, un sentiment qui permettent de nommer et décrire le lexique et les expressions les concernant ;
 - les événements, les incidents ;
 - les événements sociaux (goûter d'anniversaire, fête, etc.).
- Le temps périscolaire se prête aussi aux interactions :
- les repas : le lexique concernant les aliments, le matériel, le goût, les actions y sont travaillés en contexte ;
 - les jeux à règles ;
 - les jeux d'imitation.

Quelques exemples de situations ordinaires pour travailler le langage oral :

Toutes les occasions doivent être saisies et faire l'objet d'une attention particulière de la part du maître pour permettre à chaque enfant de s'engager dans la communication orale, d'autant que la relation de l'enseignant à ses élèves doit s'établir par le langage.

- L'arrivée en classe, l'habillage/le déshabillage, le passage aux toilettes, etc.

Ce sont des moments privilégiés pour établir un échange individuel entre l'adulte et l'enfant. En Petite Section, l'ATSEM (il est souhaitable qu'elle soit présente dans la mesure du possible) peut participer à ces échanges individualisés avec les enfants.

Ces échanges peuvent porter :

- sur la vie extrascolaire de l'enfant, c'est-à-dire ses activités en dehors de l'école....
- sur la façon dont il s'est habillé par rapport à la météo : « Je vois que tu as mis tes bottes de pluie, aujourd'hui. Tu as bien fait, tu es sûr(e) de ne pas te mouiller les pieds dans la cour. »
- sur ses émotions, ses contrariétés, ses petits soucis... : l'attention portée aux réactions des enfants liées à des sentiments, émotions est importante pour les aider à les évoquer, les identifier, les reconnaître et mieux les réguler quand elles limitent ou freinent son action, son engagement dans la classe.... »....

L'accueil des enfants après la sieste :

« ...Le retour en classe :

Les enfants ne sont pas forcément très réceptifs car encore un peu somnolents. Leur première manière de communiquer est plutôt non verbale : hochement de tête, grognement...

Ils ont parfois besoin d'une communication « physique » ; certains viennent s'asseoir près de l'enseignant, se collant à lui, réclamant un contact corporel.

« ...le passage aux toilettes /habillage... » : l'adulte invite l'enfant à aller aux toilettes et à s'habiller. ...Il le guide dans sa recherche en lui donnant des indices ou bien en lui faisant chercher les indices (suivant le degré de réveil) ...verbalise les étapes successives de l'habillage. Il peut demander à l'enfant de l'exprimer lui-même ; il peut lui poser des questions.

- La résolution d'un conflit suite à un incident dans la cour

Ces pratiques langagières pour réguler une situation problème ou un événement perturbateur dans la classe ou dans la cour permettent de travailler l'emploi d'un lexique approprié, une verbalisation la plus explicite possible, l'apprentissage de la vie sociale avec l'écoute, la prise en compte de la parole de l'autre, l'entraide, le respect de la différence et l'apprentissage du traitement des informations pour résoudre un problème.

DOCUMENT 2

Fiche extraite de « Charte des ATSEM ou comment bien travailler ensemble à l'école maternelle » Cholet l'entrepreneure (page 5)

L'ATSEM acteur de la communauté éducative

L'ATSEM, professionnel de la petite enfance, intervient auprès de l'enfant sur le temps scolaire et périscolaire. Il participe ainsi aux fonctions d'entretien, aux fonctions éducatives et aux fonctions d'accompagnement et d'assistance pédagogique. Dans ce cadre l'ATSEM apporte ses compétences éducatives à la mise en œuvre du projet de classe et d'école.

Fonction éducative

L'ATSEM exerce une fonction éducative dans ses interventions, son langage, son attitude. Son action vise à favoriser l'activité de l'enfant en tant que citoyen en devenir :

- rappeler les consignes,
- rappeler les règles,
- favoriser la socialisation et l'autonomie,
- maintenir la sécurité, l'hygiène, le respect des autres,
- donner l'envie d'agir.

Fonction d'assistance et d'accompagnement pédagogique

L'ATSEM remplit la fonction d'assistance pédagogique en préparant et en encadrant les activités proposées par l'enseignant sous la responsabilité de ce dernier. Le choix des situations d'apprentissage relève des compétences de l'enseignant. Pour que le travail de l'ATSEM corresponde à la démarche souhaitée, les objectifs, le déroulement et l'organisation matérielle doivent faire l'objet d'une communication de l'enseignant vers l'ATSEM. L'aide apportée doit se limiter à un accompagnement sans jamais faire à la place de l'élève.

Fonction entretien

L'ATSEM est garant de l'état de propriété de la classe, de l'entretien du matériel pédagogique. Elle veille au rangement, organisé conjointement avec les enseignants et parfois avec la participation des enfants.

DOCUMENT 3

site de la ville de Louviers-www.ville-louviers.fr

Une classe de maternelle pour enfants autistes ouvre à Louviers



Unité d'Enseignement Maternelle Autisme

Depuis ce matin, l'école Salengro accueille une classe de maternelle pour accompagner des enfants autistes. Sept enfants âgés de trois ans y sont scolarisés.

La ville de Louviers accueille depuis ce jeudi 9 septembre 2021 la deuxième classe de maternelle pour enfants autistes ouverte dans le département de l'Eure : une **UEMA** (Unité d'Enseignement Maternelle Autisme).

Sept enfants âgés de 3 ans y ont fait leur rentrée, accueillis par Marie-Dominique Perchet, adjointe au maire en charge de l'Éducation, de la petite enfance et de la formation, et Corinne Jarry, inspectrice d'Académie. L'ouverture de cette classe est le résultat d'un partenariat entre la Ville de Louviers, l'Agence régionale de santé (ARS), l'Éducation nationale et l'Adapei27. Tous vont mettre à disposition des enfants du personnel spécialisé pour répondre à la particularité de leurs besoins.

Une équipe formée spécialement

Ils seront encadrés au quotidien par des enseignants, un psychologue et des éducateurs spécialisés.

« La volonté de la Ville a été de mettre une Atsem à disposition de cette classe. »

Marie-Dominique Perchet

Les Atsem, comme les animateurs de la Ville ou les enseignants ont été spécialement formés pour accueillir au mieux les élèves aux côtés d'une psychologue et d'éducateurs spécialisés.

Une salle aménagée

Une salle de l'école Salengro a été spécialement aménagée. Elle comprend par exemple des espaces pour permettre aux jeunes autistes de s'isoler s'ils en ressentent le besoin. Mais son objectif premier est de permettre à ces élèves de rejoindre une classe de CP ordinaire.

« Il est important d'inclure ses enfants dans l'école, pour eux, mais aussi pour l'ensemble de la communauté scolaire qui, en le côtoyant, change son regard sur le handicap » conclut Jérôme Hénon, inspecteur de l'Éducation nationale dans l'Eure, dédié à l'Adaptation et la scolarisation des handicapés (ASH).



Un parcours tout au long de la scolarité

La Ville de Louviers compte aussi trois classes ULIS dans ses écoles primaires de Jean-Moulin, Saint-Exupéry et Jacques-Prévert. Les élèves, porteurs de tout type de handicap, qui y sont scolarisés ont un emploi du temps très spécifique qui leur permet, lorsque cela est possible, de suivre les enseignements dans les classes ordinaires et d'être accompagnés par un enseignant spécialisé dans les autres matières.

L'école primaire du Hamelet accueille également une classe dédiée aux enfants qui ne parlent pas encore le français.

DOCUMENT 4

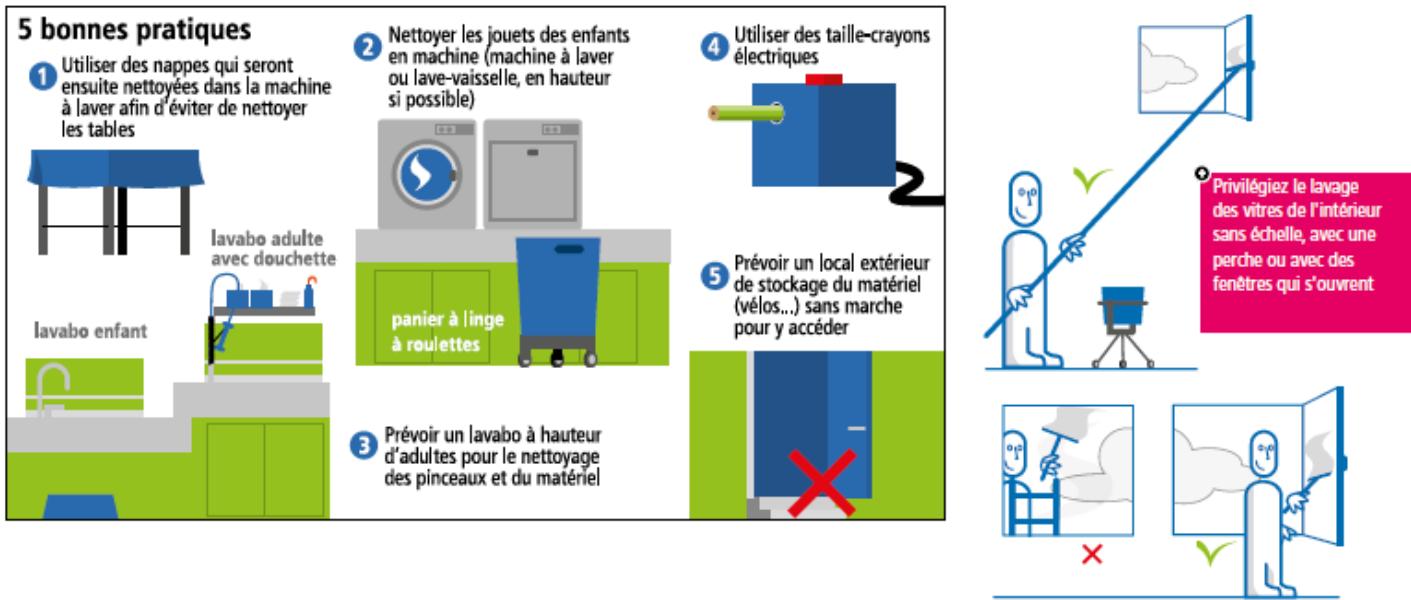
Extrait « Les conditions de travail des ATSEM » perception par les ATSEM des conditions de travail et risques associés- CDG de la Moselle

Risque	Moyens de prévention	Exemples
Chute de plain-pied	<ul style="list-style-type: none"> Désencombrer les classes et les endroits de passage 	
Chute de hauteur	<ul style="list-style-type: none"> Privilégier l'utilisation de matériel à manche télescopique (raclette à vitres...) Limiter l'utilisation d'escabeau et de moyens de fortune 	
Bruit	<ul style="list-style-type: none"> Prévention auprès des enfants avec affichage d'un indicateur du niveau de bruit (ex : oreille lumineuse, afficheur enregistreur bruit / couleur suivant le niveau sonore) Traitement acoustique des locaux (ex : mobilier ou revêtements absorbant le bruit) Remplacer les tampons caoutchouc usagés des tables et des chaises 	
Manutentions manuelles	<ul style="list-style-type: none"> Limiter le port de charges et des enfants Utilisation de chariots pour les manutentions aussi souvent que possible Entraide pour le port d'objets volumineux et/ou lourds Utiliser des meubles à roulettes afin de faciliter les déplacements des meubles lors du ménage Acheter du matériel léger (lits, chaises...) 	
Postures pénibles	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir une table haute pour le travail des ATSEM Utiliser des tabourets et des sièges réglables et à roulettes Pour l'entretien des locaux, mettre à disposition du matériel adapté aux surfaces à traiter 	

Risque	Moyens de prévention	Exemples
Chimique	<ul style="list-style-type: none"> Choisir les produits les moins dangereux possibles Respecter les consignes d'utilisation (dosages) Ne pas mélanger les produits Conserver les produits dans leur emballage d'origine Etiqueter les flacons de produits Ne pas stocker d'aliments à proximité des produits 	
Biologique	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition une trousse 1^{er} secours avec gants jetables 	
Psychosocial	<ul style="list-style-type: none"> Respecter les tâches notifiées dans la fiche de poste Formation des ATSEM à la prise en charge d'enfants difficiles Mettre en place des protocoles de gestion de conflits 	
Gestes répétitifs	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition du matériel adapté : pour le lavage des sols : presses automatiques, autolaveuses, système de pré-imprégnation selon les surfaces à nettoyer pour le lavage des vitres : remplacer le chiffon par des systèmes vapeur pour la taille des crayons : mettre à disposition des taille-crayons électriques pour l'ouverture des volets : centraliser leur ouverture et fermeture. 	 

DOCUMENT 5

CDG 69 : « Prévenir pour l'avenir » Journal du Service Prévention et conditions de travail/n°33/Octobre 2016



ATSEM, il faut anticiper !



4 N°33 - 10/2016 / Prévenir pour l'avenir / cdg69

rappel, au-delà des obligations de l'employeur, il incombe également à chaque agent de « prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail » : obligation décrite dans l'article L4122-1 du code du travail, applicable à la fonction publique